

1. Débitrice:
Elonex AG, Route des Jeunes 59, 1227 Carouge
2. Remarques: Développement, production et commercialisation d'appareils électroniques de traitement de données ainsi que prestation de services en relation avec ces appareils; acquisition et disposition de participations à d'autres entreprises et de biens immobiliers; acquisition, gestion et disposition de marques, de licences et de know-how
Dans la faillite mentionnée ci-dessus, sont déposés et peuvent être consultés à l'office dès ce jour:
1. L'état de collocation (réf. n° 1);
2. L'état de revendication, cas échéant (réf. n° 2);
3. l'inventaire (contenant, cas échéant, la liste des objets déclarés de stricte nécessité) (réf. n° 3).
A dater de cette publication, il est imparti aux créanciers un délai de:
- vingt jours pour introduire action contre l'état de collocation (art. 250 LP) et demander la cession des droits pour contester une revendication (art. 49 et 80 OAOF);
- dix jours pour recourir contre l'inventaire et les décisions relatives aux objets déclarés de stricte nécessité (art. 32 OAOF).
Sinon, l'état de collocation, l'état de revendication et l'inventaire seront considérés comme acceptés. (Réf. n° 1-3)
Pour tout renseignement:
Groupe n° 5, tél. 022 388 89 05

Office des faillites
1227 Carouge
(04843262)